Panneau De Prescription B14 : Limitation De Vitesse À 50 Km/h

Référence : B3784219

DESCRIPTION :

Disponibles en **ø450 mm**, **ø650 mm** et **ø850 mm**, ces panneaux certifiés NF sont en **aluminium galvanisé avec profil** d'une épaisseur de 34 mm.

Deux films de protection rétro-réfléchissants sont disponibles pour s'adapter au lieu d'implantation des panneaux.

Peut être fixé sur poteau rectangulaire ou rond avec brides.

INFORMATION PRODUIT

Panneau de Prescription B14 : Limitation de Vitesse à 50 km/h

Ce panneau permet donc d'indiquer et de signaler les sections de voies où la **vitesse est limitée à 50km/h pour tous les véhicules**.

Les **Panneaux de Type B** correspondent aux **Prescriptions**. Ils se divisent en trois catégories : **Panneaux d'Interdiction**, **Panneaux d'Obligation**, **Panneaux de Fin de Prescription**.

Caractéristiques

- **Panneau de Prescription** : Limitation de Vitesse à 50 km/h
- **Type** : B14
- **Matière** : Aluminium galvanisé avec profilé
- **Épaisseur du couvre-chant** : 34 mm
- **Épaisseur aluminium** : 15/10°

2 versions : Ø450 mm en classe II **ou** Ø650 mm en classe I

- **Dimensions** : Ø450 mm, Ø650 mm ou Ø850 mm
- **Dimensions standardisées** : Miniature, Petite
- **Classes** : I ou II
- **Certification** : NF, soit Norme Française, apposée au dos de chaque panneau.

- **Fixation** : Sur poteau rectangulaire avec bride ou sur poteau rond Ø76 mm avec bride ou Ø60 mm avec bride.

Pour toute autre demande de taille ou classe, merci de nous contacter

Comment choisir ses panneaux ?

Gamme	Dimensions	Utilisation
Normale	Ø850 mm	Utilisation générale en dehors des autoroutes.
Petite	Ø650 mm	Utilisation lorsque l'implantation de la gamme Normale est difficile : route de montagne, accotement réduit, trottoir étroit, rangée d'arbres longeant la route.
Miniature	Ø450 mm	Utilisation exceptionnelle pour des soucis d'esthétisme ou que la zone d'implantation ne le permet pas uniquement en agglomération et dans les tunnels.

Film Rétro-réfléchissant	Durée de Vie	Utilisation
Classe II	12 ans	Obligatoire en milieu rural pour tous les panneaux implantés à plus de 2m du sol, implantés sur autoroutes et sur routes à grande circulation quelle que soit la hauteur. Obligatoire en agglomération sur les voies où la vitesse est relevée à 70km/h.
Classe I	8 ans	Obligatoire dans tous les autres cas.

Tableau des déclinaisons possibles

Réf. B3784219 Diamètre (en mm) - 450, Classe - II

Réf. B3786119 Diamètre (en mm) - 850, Classe - I